



Création site de mise en relation

Par clement_dhz47

Bonsoir à tous,

Je vous écris pour vous faire part de mes interrogations et de mes questions qui restent parfois sans réponses, même après avoir cherché sur Internet.

Je vous explique la situation : j'ai pour projet de créer un site de mise en relation entre particuliers et professionnels (d'un domaine précis, dont je ne citerai pas afin de ne pas être pris de haut par certains membres).

Mon idée est, après avoir créer le site web, les pages Instagram, tiktok, Facebook, ? (pour faire de la communication), de « démarcher » des professionnels pour leur proposer une inscription sur la plateforme.
Déjà, pensez vous que c'est une bonne idée de s'y prendre comme ça ?

Ensuite, j'aurai aimé me renseigner sur le statut juridique du site. J'ai lu qu'il n'était pas obligatoire de créer une entreprise si c'est les professionnels qui étaient directement payés et qu'ils me versaient par la suite une commission ; alors que si ça avait été l'inverse j'aurais dû créer une entreprise (c'est-à-dire si j'avais reçu les recettes puis que je les avais versées aux professionnels en gardant ma commission).

De ce fait, étant donné que « personne n'emploie personne », quel document puis-je exiger des professionnels qui les imputerait de respecter leurs obligations de commission (un contrat ?) ?

Enfin, en toute honnêteté, pensez-vous que c'est une bonne idée ?

C'est vrai que c'est encore un peu flou?

Merci d'avance pour les personnes qui auront pris le temps de me lire et de me répondre.

En vous souhaitant une agréable soirée ;)